

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2015**

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, vendredi ,le 16 janvier 2015 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

**RÉSOLUTION 026-2015 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 027-2015 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU QUE :** l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté avec l'ajout d'un point car tous les élus sont présents.

**\*\*\*AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Stéphane Berger pour la présentation des premiers projets de règlements suivants :

**Règlement 211-1-2015** visant à modifier le plan d'urbanisme numéro 192-2012 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière en vue d'introduire de nouvelles affectations dans la zone agricole et corriger certaines affectations résidentielles et industrielles.

**Règlement 212-1-2015** modifiant le règlement de zonage numéro 193-2012 en vue d'introduire un nouveau découpage des zones en milieu agricole, de revoir les limites de certaines zones résidentielles et industrielles et de corriger quelques dispositions générales

**Règlement 213-1-2015** modifiant le règlement de lotissement numéro 194-2012 en vue d'inclure des dispositions à l'égard de la création de lots en zone agricole

**Règlement 214-1-2015** modifiant le règlement de construction numéro 197-2012 afin de retirer une disposition à l'égard des ponceaux

**Règlement 215-1-2015** modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 198-2012 afin d'exiger des plans en version électronique et un certificat pour les coupes forestières de plus de quatre hectares

**Règlement 216-1-2015** modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 196-2012 afin de revoir certaines modalités d'application

**RÉSOLUTION 028-2015 CAMION-INCENDIE**

**ATTENDU QUE** : le directeur du service régional en sécurité-incendie, monsieur Jasmin Roy a demandé à la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière, de prêter son camion-incendie, aux municipalités du secteur sud, moyennant une compensation pour une période maximale de 2 semaines afin de réparer le camion de St-Narcisse qui assure le service pour le secteur sud;

**ATTENDU QUE** : selon la MMQ, une entente écrite aurait dû être signée entre les municipalités dans le cas d'un prêt d'un équipement et non une demande d'assistance, afin de bien déterminer les conditions relatives à cette entente, telles que les modalités de contribution, la durée et par la suite, aviser la MMQ de ce fait ainsi que les municipalités voisines;

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'aviser monsieur Jasmin Roy, directeur du service-incendie régional, que dans le futur, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière n'acceptera pas de **prêter son camion-incendie** lui appartenant et payé par les contribuables, sauf aux municipalités avec lesquelles nous avons une entente et sauf ,dans le cas d'un appel d'assistance lors d'un incendie ou sinistre.

**RÉSOLUTION 029-2015 SERVICES DE PROXIMITÉ**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de verser une subvention de **12,000\$** à la corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière pour la pérennité des services de proximité.

\*\*\*Monsieur Renaud Fortin quitte son siège à 20h.20

La directrice générale donne des informations sur le bris des équipements aux étangs des eaux usées.

**RÉSOLUTION 030-2015 HORAIRE POUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**ATTENDU QUE** : suite à la suggestion de plusieurs citoyens (es), un horaire est établi pour l'émission des permis permettant d'aviser la population;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que l'inspecteur municipal sera disponible aux heures de bureau, à tous les mardis de chaque semaine sauf durant les vacances ou jours fériés, pour répondre aux besoins des citoyens qui désirent obtenir des permis de rénovation, construction, démolition et tout autre certificat de conformité ou

d'autorisation et par ailleurs, ce dernier exécutera les tâches régulières qui lui sont assignées cette même journée.

\* Le maire informe le conseil sur les modifications proposées par le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs, concernant les limites territoriales des unités d'aménagement.

**RÉSOLUTION 030-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité à 22h.30

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger  
Dir.gén & sec/trésorière